
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR23.01PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 305'130.-,
intégralement couvert par l'intégration des nouvelles subventions
cantonales pour les opérations « Écologement », au crédit
d'investissement de CHF 500'000.- accordé dans le cadre du préavis
PR17.01PR pour la mise en œuvre d'un programme d'actions
d'efficacité énergétique**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 1^{er} mars 2023.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Stefania BEUTLER GABERELL, Joëlle DRUEY, Nadia RYTZ, Christophe BURDET, Dorian MEIERHANS, Marc NICODET et du soussigné, désigné président. La commission a constaté l'absence de M. Philippe GRUET.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs Benoist GUILLARD, Municipal, Jean-Michel GERMANIER, Chef de service, Fabien POUMADERE, Resp. planification énergétique, Diego SANCHEZ GOULD, Contrôleur de gestion auxiliaire. Nous les remercions pour leur aimable disponibilité ainsi que pour les réponses précises qu'ils ont apportées aux questions des commissaires. La commission relève par ailleurs la qualité et le caractère très complet du préavis.

Pour rappel et précision, le présent préavis fait suite au PR17.01PR de 2017 par lequel le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la mise en œuvre d'un programme d'actions d'efficacité énergétique. Ce crédit a été octroyé bien avant l'introduction de subventions cantonales pour ce type d'actions. Comme exposé dans le préavis municipal, ce n'est que durant le premier semestre 2022 que l'Etat de Vaud a mis sur pied un programme d'économies d'énergie comprenant des subventions qui couvrent jusqu'à 50% des coûts des opérations « Écologement » réalisées à partir de juin 2022. En raison du risque de pénurie de gaz et d'électricité, cette part a été augmentée à 80% pour les opérations réalisées entre octobre 2022 et février 2023.

De ce fait, le service a pu solliciter des subventions cantonales qui viendront en déduction des dépenses réalisées dans le cadre du crédit initial. Il pourra également le faire pour les opérations « Écologement » qui vont se poursuivre. Néanmoins, en vertu d'une pratique établie en 2018, la gestion des crédits octroyés par le Conseil communal se fait sur les montants BRUTS, soit avant subventions. Le crédit complémentaire sollicité par le présent préavis permettra donc à notre Commune d'engager le même montant NET de CHF 500'000.- une fois les subventions cantonales encaissées et déduites. Cela permettra, avec la même dépense, de réaliser un nombre bien plus important d'opérations et, par-là, de réduire d'autant plus les consommations d'énergie et de ressources sur notre Commune.

Il faut relever que, globalement, les résultats de l'opération sont déjà à ce jour largement au-delà des chiffres escomptés et que le service s'emploie activement à solliciter de nouveaux locataires et propriétaires pour agir sur leurs économies d'énergie.

Conclusions :

Considérant qu'avec les mêmes moyens financiers que ceux octroyés en 2017 ce préavis permettra d'en démultiplier les effets et que cette opération « Écologement » contribue concrètement aux Plans climats cantonal et communal, dont l'importance n'est plus à démontrer au vu des divers éléments que nous apporte régulièrement l'actualité, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Xavier Fischer, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 10 mars 2023